



LES 90 ANS DU CLUB

HISTOIRE DU CLUB BOULISTE
DE L'ABADIE

HISTOIRE DU CLUB BOULISTE DE L'ABADIE



CET ÉTÉ, LE CLUB BOULISTE DE L'ABADIE, LA PLUS ANCIENNE ASSOCIATION DE NOTRE VILLAGE, FETERA SES 90 ANS.

UNE LONGUE EXISTENCE, QUI SE CONFOND AVEC CELLE DE NOTRE COLLINE, CAR LE CBA EST PLUS QU'UN CLUB, C'EST UNE INSTITUTION, UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA TRADITION ET DE L'ANIMATION ABADIENNE.

CLUB BOULISTE DE L'ABADIE

Fondé le 14 Juillet 1928

STATUTS

ARTICLE 1.

Il est formé un club bouliste entre les habitants et colons du hameau de l'Abadie adhérents aux présents statuts. Cette société prend le nom de « Club Bouliste de l'Abadie ».

ARTICLE 2.

Cette association a pour but de pratiquer le sport bouliste ainsi que le développement des relations cordiales entre ses membres.

ARTICLE 3.

Toute personne désirant adhérer au club doit être présentée par deux membres actifs.

ARTICLE 4.

Pourront en faire partie toutes personnes âgées aux moins de 16 ans révolus et de bonne moralité reconnue.

ARTICLE 5.

Le club est administré par un conseil d'administration, composé de 13 membres savoir : 1 président, 2 vice-présidents, 1 secrétaire général, 1 secrétaire adjoint, 1 trésorier, 2 vérificateurs des comptes, 2 receveurs, 2 capitaines d'entraînement.

ARTICLE 6.

Les attributions du conseil d'administration consistent à gérer le club, recevoir et placer les fonds, il est chargé des réunions, convocations et de tout ce qui concerne l'administration du club. Il délibère sur toutes les questions et propositions émanant d'un membre.

ARTICLE 7.

La caisse sera placée entre les mains du trésorier et il en sera responsable.

ARTICLE 8.

Les membres du bureau sont élus pour une année et sont rééligibles.

ARTICLE 9.

Le club se réunira au moins une fois par mois, en principe le premier dimanche de chaque mois, à moins qu'une séance exceptionnelle soit nécessaire pour un motif impérieux.

ARTICLE 10.

Le conseil d'administration se réunira une demi-heure avant l'assemblée générale lorsque les circonstances l'exigent.

ARTICLE 11.

Les convocations aux assemblées extraordinaires seront faites par la voie des journaux et par convocation individuelle.

ARTICLE 12.

Tout membre inscrit pour un match ou concours qui ne tiendra pas son engagement, sans excuse valable, sera passible d'une amende de trois francs qui sera versée à la caisse du club.

ARTICLE 13.

Au début de chaque assemblée générale, il sera procédé à l'appel nominal de tous les membres actifs. L'inscription sera faite sur procès verbal des présents, absents et excusés.

ARTICLE 14.

Les décisions seront prises à la majorité des membres présents toutefois pour que ses décisions soient valables, la présence du tiers au moins des membres est nécessaire.

ARTICLE 15.

Les membres qui n'assistent pas à une assemblée générale et qui ne sont pas excusés sont considérés comme ayant voté en faveur des décisions qui auront été prises à cette assemblée, les membres excusés seront classés parmi les abstentionnistes.

ARTICLE 16.

L'assemblée pourra se prononcer que sur les questions portées à l'ordre du jour.

ARTICLE 17.

Chaque mois en assemblée générale, il sera rendu compte de la situation financière.

ARTICLE 18.

Les membres qui aient des propositions à faire intéressant le club, devront en aviser le président, ou l'un des membres du bureau, un jour au moins avant l'assemblée générale, pour que ces propositions puissent être examinées dans la réunion du bureau précédent celle du club.

ARTICLE 19.

Le candidat devra déclarer, dans sa demande d'adhésion à la société, avoir pris connaissance des statuts et règlements et y adhérer sans réserve.

ARTICLE 20.

Tout membre nouvellement admis devra verser la somme de 5 fr. comme droit d'entrée au club.

ARTICLE 21.

Il sera en outre perçu une cotisation mensuelle de 2 francs.

ARTICLE 22.

Tout sociétaire appelé à sortir sous les drapeaux, continuera à faire partie du club, sans être tenu au versement des cotisations mensuelles.

ARTICLE 23.

Tout membre qui par ses actes, par ses paroles ou par ses actes, cause préjudice au club, ou à l'un de ses membres, pour des motifs concernant le club, sera passible d'une peine traduite devant le bureau, réuni en conseil de discipline, lequel prendra avis qu'il soumettra ensuite à l'assemblée générale, jugeant en dernier ressort.

ARTICLE 24.

Aucune discussion politique ni religieuse ne sera tolérée au cours des réunions.

ARTICLE 25.

Les peines encourues par les membres passibles peuvent être : le blâme, l'amende de 1 à 5 fr., l'exclusion temporaire et la radiation.

ARTICLE 26.

Tous les droits des membres sont abolis en cas de démission ou de radiation.

ARTICLE 27.

Les membres du conseil pourront se rendre compte de la régularité de la comptabilité, les livres seront à leur disposition sous la surveillance du trésorier et du secrétaire, aucune rectification ne pourra être faite qu'après avis du conseil.

ARTICLE 28.

Le fond de caisse est constitué en vue de subvenir aux frais inévitables au club que se propose le club, résultant de l'organisation de fêtes ou concours, achat d'habillement, frais divers.

ARTICLE 29.

Toutes décisions engageant moralement et pécuniairement le club ne pourront être prises qu'en assemblée générale.

ARTICLE 30.

Les frais : copies, droits d'actes, obtenus dans les divers concours par un ou plusieurs sociétaires représentant officiellement le club seront acquis au club.

Fait à l'Abadie le 29 Juillet 1928

Lu et approuvé en assemblée générale.

Le Président
Pierre VERRA

Le Trésorier
J. CLEFFO.

Le Secrétaire Général
M^{re} BOLLIE

En 1928, un groupe d'habitants décide de créer une association sportive (loi 1901) pour la pratique de la boule lyonnaise, appelée aussi « longue » (longa en niçois).

Jusqu'alors cette discipline, très en vogue dans le Comté de Nice, était pratiquée sur la colline en dehors de toute forme juridique.

C'est le 14 juillet, jour de la Fête Nationale, que la naissance du Club Bouliste de l'Abadie est consacrée officiellement et dans l'enthousiasme.

Les statuts (ci contre) sont adoptés à l'unanimité, un bureau est désigné, présidé par Pierre Veran dit « Pètou », un agriculteur issu d'une très ancienne famille de laitiers du hameau de l'Eglise.



Un groupe de bouliste dans les année 1920 autour de la traditionnelle Fanny. On reconnaît accroupis, 2ème en partant de la gauche, Pierre Veran, Président Fondateur et à ses côtés Jo Ciffréo

Les 80 membres fondateurs choisissent d'installer le siège au Bar-Restaurant de la Famille Bollie, situé sur l'actuelle place Marcel Dalbera.

Ce jour-là on baptisera aussi le drapeau du Club, aux couleurs jaunes et rouge, dont la marraine est Louise Gioan, et le parrain Jules Musso, Maire de Saint André à l'époque.



Restaurant et comestible de J.B Verran, le siège du club bouliste y fût transféré à la fin des années 1920

Fait original : la naissance du CBA est accompagnée par la création de deux chansons, œuvres de deux de ses sociétaires.

La première, composée paroles et musique, par Monsieur Anghilante, un Abadien d'adoption, amoureux de la colline.

Dédiée au Club Bouliste de l'Abadie

La Cansoun de l'Abadia

(La Chanson de l'Abadie)

Paroles et Musique de

E. A. ANGHILANTE

Membre d'Honneur du C. B. A.



Editions Musicales R. BERNAN
Nice, 4, Bd de l'Impératrice-de-Russie.

Tous droits d'Exécution, de Reproduction
et d'Arrangements réservés pour tous pays.

La Chanson de l'Abadie

(La Cansoun de l'Abadia)

Paroles et Musique de A. E. ANGHILANTE

Cha-que pa...ys a sa fa...çon de
vi...vre, Ses beaux at...traits, son char...me per-son-
nel, Les uns cou...verts de leur man.teau de
gi...vre D'autres do...rés d'un Prin.temps é...ter-
nel, Nous que le sort a bé...ni de sa ca-
res...se, D'a.mour, de rire et de chan....

Refrain

son : Qu'on soit de par ci, de par là, d'en haut, d'en bas Par
tout sous le so...leil qui bril...le Chantons bien
fort Chantons bien fort Chantons bien haut Chantons bien haut C'est la chan-
son des gars de l'A.ba...di....e.

Editions Musicales R. BERNAY.
Nice, 4, Bd de l'Impératrice-de-Russie.

Tous droits d'Exécution, de Reproduction
et d'Arrangements réservés pour tous pays.

I

Chaque pays a sa façon de vivre,
 Ses beaux attrails, son charme personnel,
 Les uns couverts de leur manteau de givre
 D'autres dorés d'un Printemps éternel,
 Nous que le sort a béni de sa caresse,
 D'amour, de rire et de chanson :

REFRAIN

Qu'on soit de par ci, de par là, d'en haut,
 Partout sous le soleil qui brille [d'en bas
 Chantons bien fort) *bis*
 Chantons bien haut)
 C'est la chanson des gars de l'Abadie.

II

De l'amitié faisant notre doctrine
 Pour souligner l'union de nos idées
 Le sein du Club, sans trame ni combine,
 Est le berceau de notre liberté.
 Et son drapeau illumine de son aile
 Ce chant d'amour et de gaité.

(au refrain)

III

Gais compagnons nous savons à la ronde
 Dire deux mots au bon vin de chez nous
 Et lutiner les brunes et les blondes
 Dont le grand air a coloré les joues.
 Soyons galants ! A la santé de nos femmes
 Et verre en main chantons surtout :

(au refrain)

IV

Le cœur joyeux devant le vin qui coule
 Amis, venez, soyez les bienvenus.
 Sous l'olivier faisons rouler les boules ;
 Sous la Tonnelle faisons rouler les fûts ;
 A l'amitié, à la nôtre, à l'Allétrie
 Et reprenons notre refrain :

(au refrain)

I

Cada país a lu sieou bei usagié
 Li sieou béouta, finda li sieou passioun
 Naoutré lu dieou, n'en faguérout l'omage
 D'un ciélé blu et d'un souléou capoun.
 Lou nouastré couar s'en inounda d'Allégria
 D'amour, dé riré et des cansoun :

REFRAIN

Que siguen d'aquí, d'aya, d'amoun, d'avaou
 Sien toui dé la mémé familia
 Naoutré sien toui) *bis*
 Naoutré sien toui)
 Sien toui d'enfan, d'enfan dé l'Abadia

II

Dé l'amitié si fen una doutrina
 Et per festa l'unioun en lou sieou sein,
 Lou nouastré Club, cadun lou s'imagina;
 Es lou berceau dé l'amour et daou ben
 Lou sieou drapeau flotta, brilla, s'illumina,
 Per bânédi aqueou refrain :

(au refrain)

III

Saben toujiou, en bouana coumpania,
 Souta la pas dai nouastré olivié,
 Diré doui mot aou bouan vin et ai filla,
 Fa respecta lou nouastré vieil clouquié.
 Et lu écho vou diran dé couala en couala
 Aqueou refrain a plein gousié.

(au refrain)

IV

Lou coaur joyous et l'anima ourona.
 Venes amic, qué vou fagué bouan proun.
 En vouastré ounour n'en fen régoula doua
 Ma pias garda aï nouastré cougourdoua
 A la santé, à la vouastra, à l'Allégria
 Et cantas la nouastra cansoun :

(au refrain)

La seconde par Jo Ciffreo, qui assura la fonction de trésorier puis secrétaire du Club pendant de longues années.

Cansoun dou club boulista de l'Abadia

ti sa lu - dan o club de l'A-ba-di-à Dai vé -
 - sin n'ien siés l'en canta-men Après travailh Après la vida ac -
 - ti - ra A tû lu sport e lu diverti - ment û - nioun d'on -
 - hour que' lou souleu courou - na seras toujou la noustra gran fièr -
 - ta û - nioun d'amour la tieu divi - saour dou na lu sport ai -
 - ma' embe' la liber - ta laudan cantan la fièr û nioun lu sièn en -
 - fant lou sièn renoum en lu con - cours lou sièn drapeu tri - ounfe -
 - ra toujou fu bèn o - hour o hour o hour au club de l'A-ba-di-ri-a o -
 - hour o hour o hour à Nissa un gran viva !

LA CANSSOUN DOU CLUB BOULISTA DE L'ABADIA



PREMIER COUPLET

Ti saludan o Club dé l'Abadia
 Dai visin n'en siès l'èncentamen
 Apré travail, apré la vida activa
 A tu lu sport è lu divertiment,
 Union d'onnour chè lou souleu courona
 Seràs tougiou la nouastra grand fierta
 Union d'amour la tieu divisa ourdouna
 Lu Sport aima embé la liberta.

DEUXIEME COUPLET

Souta lou siel lou sielé blu de Nissa
 A la clarta dé sen mille raïoun
 Lou bou souleu n'en guida, n'en poulissa
 N'en fa canta li plu belè canssoun
 Ponca, bouccia, oh, li belli partida
 Musica, bal è li bouani traditioun
 N'en rendou gai è n'alongou la vida
 Sensa giamai n'aublida la maïoun.

REFREN

Laudan cantan
 La fiera union
 Lu sieu enfan
 Lou sieu renoun
 En lu coucours
 Lou sieu drapeu
 Triounfera
 Tougiou pu beu
 Onnour, onnour, onnour au Club dé l'Abadia
 Onnour, onnour, onnour à Nissa un grand viva

Paroles et musique de Jo CIFFREO.

Les deux chansons, en langue niçoise devinrent en quelque sorte les hymnes du CBA, chantés à l'occasion des banquets et des « manjiuca ».

En l'absence d'un clos bouliste, les sociétaires pratiquaient leur sport sur des terrains proches du Bar Bollie et sur la place adjacente ("su l'iera"), ainsi que sous les marronniers de la propriété Gioan.

Dans les années 1930, le siège est transféré à deux reprises dans les hameaux de l'Eglise, d'abord à l'ancien comestible de JP Veran, puis à l'Auberge des Amis où il demeurera jusqu'en 1973.

Pendant la deuxième guerre mondiale l'activité du CBA est mise en sommeil ; elle reprend à la Libération.

En 1946, le vétéran « Pétou » laisse sa présidence à Antoine Gioan, un autre Abadien de souche.

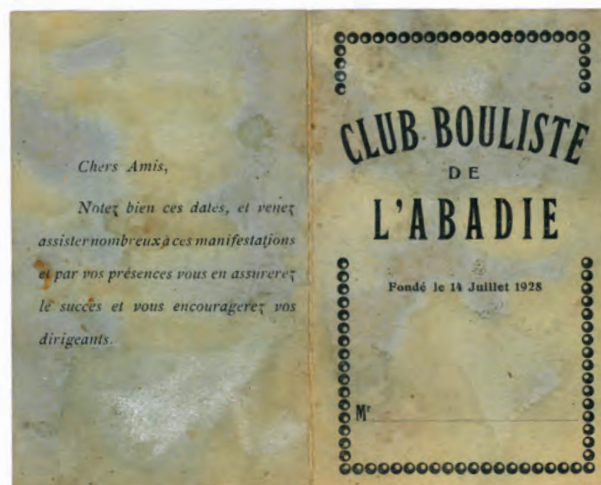
Un des premiers actes du nouveau président : le remplacement du drapeau du Club, mal conservé, par un nouveau, dont la marraine n'est autre que son épouse Victoire.

Pendant la présidence d'Antoine Gioan, le club organise de nombreuses rencontres boulistes, des banquets, ainsi que la fête de Noël pour les membres du club et de la famille. Par ailleurs, le club participe à l'inauguration de la place Marcel Dalbera ainsi que celle de la place du Lieutenant Henri Chemin. Le CBA compte à cette époque une bonne centaine de membres.

Après de longues années à la tête du Club, Antoine Gioan doit quitter ses fonctions au début des années 60 pour des raisons de santé.



COTISATIONS				
	1 ^{er} Trimestre	2 ^e Trimestre	3 ^e Trimestre	4 ^e Trimestre
1946	I.C.	I.C.	I.C.	I.C.
1947	I.C.	I.C.	I.C.	I.C.
1948	I.C.	I.C.	I.C.	I.C.
1949				



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PRÉVUES POUR L'ANNÉE 1948	
28 et 29 Mars.	- Concours de boules en bois (quadrettes)
18 et 17 Mai.	- Concours de boules en bois (triplettes)
16 Mai (Soirée).	- Fête du Printemps (Bal costumé)
20 Juin.	- Grand Prix bouliste "Paul Augier"
14 et 18 Juillet.	- Concours de boules en bois (doublettes)
29 Juillet.	- Concours de boules ferrées
7-8-9 Août.	- Organisation de la Fête Patronale "St-Claire"
12 Août.	- Jeux divers pour enfants - Radio-Crochet
15 et 22 Août.	- Concours de boules en bois (individuel)
5 Septembre.	- Concours de boules ferrées
19 et 25 Septembre.	- Concours de boules en bois dit de Clôture (quad.)
10 Octobre.	- Concours de boules ferrées
5 Décembre.	- Concours de boules en bois "Paniers de Noël"
26 Décembre	- Fête de Famille - Arbre de Noël



Un banquet du club bouliste sous les marronniers de la propriété Gioan dans les années 50

C'est pendant le début de sa présidence qu'a eu lieu un événement extérieur au CBA : la création d'un Comité des Fêtes permanent, quelques années après la guerre. Jusqu'alors la fête patronale de Sainte Claire était organisée par les membres du club bouliste, dont une partie continuera à collaborer au festin au sein du nouveau Comité des Fêtes, présidé par un autre Antoine Gioan, cousin du premier.



Des sociétaires du club sur les jeux de la propriété Contini

Le troisième et jeune président du CBA, Ange Contini, n'était autre que le fils des propriétaires de l'Auberge des Amis ; il donne un nouvel élan, en particulier au niveau de l'ambiance entre sociétaires : défis, « manjiuca » et banquet annuel en association avec le Comité des Fêtes.

Au début des années 1970, Ange Contini, trop pris par ses diverses activités, quitte la présidence, qui est confiée à son ami d'enfance, Paul Blanchi, Abadien d'adoption.



À l'issue d'une assemblée générale, les sociétaires entourent leur président Ange Contini

Ce dernier se fixe un objectif, primordial pour l'avenir du Club : la création d'un clos bouliste.

Gâce à ses relations au sein de la municipalité niçoise, il touche rapidement au but puisque dès 1973 le CBA se voit doté d'un magnifique clos, comportant six jeux de boule lyonnaise, et d'un cabanon, édifié par ses sociétaires eux-mêmes avec l'aide des communes.

L'arrivée de cet équipement a marqué un tournant dans l'histoire du Club : outre l'apport de nouveaux membres, elle permet, grâce à l'affiliation aux fédérations FFSB et FSGT ainsi qu'à l'Amicale de la Vallée du Paillon, aux boulistes Abadiens de participer tous les week-ends aux compétitions extérieures.

Très vite leurs performances se multiplient; dès la première année, en 1973, une quadrette composée de Julien Veran, François Barelli, Gérard Carlin et Denis Saretta se qualifie pour les finales du Championnat de France à Blanc-Mesnil dans la région parisienne.



Inauguration de l'actuel Clos Antoine Gioan
(1973)

Les joueurs licenciés s'engagent nombreux dans les concours extérieurs, en particulier ceux organisés dans la Vallée du Paillon, où l'on compte jusqu'à sept équipes du Club dans la même compétition.

C'était d'autant plus remarquable que, à une ou deux exceptions près, tous les membres du CBA étaient Abadiens.



Pendant une compétition fédérale sur les jeux du clos Antoine Gian

En effet, les dirigeants successifs, s'appuyant sur une interprétation restrictive des statuts fondateurs ne favorisaient pas l'adhésion de joueurs extérieurs au village.

C'est d'ailleurs une doublette, comprenant un Abadien, le regretté Jean-Claude Veran, et un saint-Andréen, Francis Bebiano, qui remportera le premier titre de Champion de France (FSGT) du Club.

Ils allaient cependant, vers 1980, accepter la demande de l'Union Sportive de Saint André visant à constituer une « entente sportive » permettant aux licenciés des deux clubs de former des équipes composées de licenciés des deux sociétés.

Cette entente fonctionnera pendant plusieurs décennies, et contribuera à la réussite sportive de nos boulistes.

Le CBA bénéficie aussi indirectement de l'urbanisation de la colline, plusieurs joueurs niçois de talent sont venus habiter à l'Abadie et ont renforcé le contingent des compétiteurs, tels que Roger Cassini (qui joua dans sa jeunesse avec le fameux « Gé » Gallaratto), Antoine Rossi, Marius Ubaldi.

Côté animation en interne l'ambiance au Clos (baptisé Antoine Gioan) était extraordinaire. Elle était entretenue par des personnages hauts en couleur, amuseurs nés et par la sympathie et l'amitié entre tous les membres.

Les repas en commun, préparés par des sociétaires (dont le plus emblématique était « Jeannot » Guiglion) se terminaient par des chants, en particulier la chanson composée en 1928 par Monsieur Anghilante, et par des rires. (Ah ! les histoires de Charly Mino ! Ah ! le sketch « L'ivrogne et le pénitent » interprété par Jeannot Veran et Jeannot Guiglion).

Les défis, aux boules et aux cartes, étaient nombreux, les parties de « Vitou » pagnolesques entre Jeannot Veran, Attilio Valle, François Carlon, Ange Contini, etc... sont restées dans les mémoires, de même que les galéjades de René Ciaï, un conteur à l'accent pittoresque.



Jeannot Guiglion,
le cuisinier légendaire du club

Au début des années 1980, Paul Blanchi, sa tâche accomplie laisse sa présidence à Francis Negre ; cet Abadien d'adoption se dévoua corps et âme jusqu'à son décès prématuré en 2004.

Très présent au quotidien, participant à toutes les compétitions Francis Negre personnifia le CBA pendant une vingtaine d'années.

Il ne put cependant empêcher la lente érosion des effectifs, phénomène commun à la plupart des clubs de « lyonnaise » depuis les années 1980.



Président Paul Blanchi lors du baptême du cabanon à son nom



Coupe en main, le président Francis Negre et Jean Claude Veran entourant le veterane Antoine Rossi

Il dût en outre subir, en 1989, la bouderie de plusieurs sociétaires qui, pour des raisons totalement étrangères au CBA, et dont la politique n'était pas absente, décidèrent de ne plus fréquenter le Clos.

Cette crise affecta l'ambiance au sein du Club pendant plusieurs années.



Repas Bouliste au clos

Après le décès de Francis Negre, et après un intérim de quelques mois assuré par Jean-Claude Veran, le CBA va connaître une petite révolution.

Sous la houlette du nouveau président, Serge Nicolaï, une section pétanque voit le jour et s'affilie à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal. Très vite elle attire de nouveaux membres et le nombre de sociétaires est plus que doublé, pour atteindre 70 adhérents.

Les statuts sont modifiés et le CBA devient un club omnisport, présidé par Serge Nicolaï. La section longue est confiée à Jean-Claude Veran et la section pétanque à Christian Ciffreo. Par ailleurs le partenariat avec les municipalités, à travers le SIVOM de l'Abadie, est consacré par une convention qui fixe les conditions de mise à disposition du Clos Intercommunal au CBA.

Le Club diversifie ses activités : concours de pétanque en nocturne, ouverts à la population, concerts, etc.

La section lyonnaise, malgré une baisse des effectifs, est demeurée compétitive ; outre des victoires au plan départemental, plusieurs qualifications pour les championnats de France ont jalonné cette période, marquée par la fin de l'entente sportive avec l'US Saint André, dont la section lyonnaise a été dissoute il y a quelques années.

Micro en main le président
Serge Nicolaï au cours d'une
manifestation au clos Bouliste





Une compétition de pétanque

Après une brève mise en sommeil, la section longue du CBA participe de nouveau à des compétitions fédérales.

La section pétanque s'engage régulièrement à des tournois locaux, et organise une compétition officielle chaque année, qui attire de nombreux boulistes du secteur.

Le rôle du CBA ne se limite pas à l'activité sportive : le Clos A. Gioan est depuis 45 ans le principal lieu d'animation quotidienne du village.

Ouvert toute l'année, sept jours sur sept, il est un lieu unique de convivialité, où l'on vient pour bavarder et boire un coup avec les copains, entre deux parties de boules ou de belote.

C'est important pour la vie de notre village, touché comme partout par le délitement du lien social.



“90 ans, c’est vieux pour un homme, mais c’est le bel âge pour notre club bouliste, qui a tout l’avenir devant lui, et à qui l’on donnera volontiers rendez-vous dans 10 ans, pour son centième anniversaire.”

Denis Saretta
Président du Sivom de L’Abadie

REMERCIEMENTS

Ce livret a été réalisé par le service communication du Sivom de l'Abadie, avec le concours documentaire et photographique de : Madame Annie Baldini et Messieurs Christian Blanchi, Serge Nicolai et Auguste Veran.

Grand merci également à Monsieur Albert Tosan pour sa collaboration musicale.



CLUB BOULISTE DE L'ABADIE

**CLOS ANTOINE GIOAN
ROUTE DE L'ABADIE
06730 SAINT-ANDRE DE LA ROCHE**

TÉL : 04 93 54 85 78

HISTOIRE DU CLUB BOULISTE DE L'ABADIE

Imprimé par le Sivom de l'Abadie - Juillet 2018